



**NATURE OCÉANE  
40530 - LANDES**

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tel. 05 59 45 46 60

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

LABENNE, le

## **ARRÊTÉ N° 89 /2025**

### **Objet : Travaux de création d'un plateau surélevé**

**Nous, Maire de la Commune de LABENNE,**

**Vu** le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route et de la voirie routière,

**Vu** le Code Pénal et l'article R 610-5,

**Vu** la réalisation de travaux de création d'un plateau surélevé

**Considérant** qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

### **ARRÊTONS**

**Article 1**: Du 26 juin 2025 à 8h00 au 27 juin 2025 à 18h00, la rue des arbousiers sera fermée à la circulation et une déviation sera mise en place par le RD652.

**Article 2**: Ces travaux seront réalisés sous réserve de la permission de voirie délivrée par l'autorité gestionnaire ».

**Article 3**: Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier : défense de stationner, limitation de vitesse à 30 km/h.

**Article 4**: Les signalisations visibles de jour comme de nuit seront mises en place par les entreprises au fur et à mesure des besoins conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5**: La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- [contactlandes@castillon-tp.fr](mailto:contactlandes@castillon-tp.fr)

**Fait à Labenne le 19 juin 2025**

La Maire,

**Stéphanie CHESSOUX**

